

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Florac  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 20 novembre 2023

Délibération N° DE\_2023\_198

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16
Date de la convocation : 15/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Julie DELES représentée par Fabienne PUCHERAL MOLINES, Cyril DJALMIT représenté par Florence BOISSIER, Mathieu PUCHERAL représenté par Sophie BOISSIER

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Rénovation de la Mairie - Plan de financement**

Monsieur le maire présente au conseil le dernier plan de financement pour la rénovation de la mairie.

Dépenses	
Maîtrise d'oeuvre	59 811,05 €
Travaux	463 555,00 €
Délégataire	22 935,25 €
Chaufferie	151 470,00 €*
<b>Total</b>	<b>546 301,30 €</b>

RF  
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 11/12/2023  
048-200057594-DE\_2023\_198-DE

DE\_2023\_198

Recettes		
Département	175 000,00 €	32,03%
Etat	262 041,04 €	47,97%
Fonds propres	109 260,26 €	20%
<b>Total</b>	<b>546 301,30 €</b>	<b>100,00%</b>

\* investissement porté par la communauté de communes

Il est rappelé au conseil que la subvention du département est déjà acquise.  
Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer la demande de subvention complémentaire auprès des services de l'Etat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Approuve le plan de financement ci - dessus.  
Autorise monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Michèle BUISSON  
Secrétaire de séance




RF  
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 11/12/2023  
048-200057594-DE\_2023\_198-DE

DE\_2023\_198